

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 juillet 2016, à 20h. à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Étaient également présents :

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Validation de l'avis de convocation

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier déclare avoir transmis l'avis de convocation pour la présente séance en date du 15 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE la séance extraordinaire est légalement constituée.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Rés. no

7.1 Adoption du règlement n° 413-2016 Concernant la gestion

2016-198

des matières résiduelles

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la 7e séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal le 28 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à la présentation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé par Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 413-2016 Concernant la gestion des matières résiduelles, avec dispense de lecture.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2016-199**

9.1 Mandat de service d'ingénierie - Préparation des plans et devis d'appel d'offres pour la réfection de la surface de roulement de rues

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Groupe Conseil TDA dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Groupe Conseil TDA pour un budget total n'excédant pas 24145\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation à la réserve financière pour les travaux de réfection de rue (409-

2015).

**Rés. no
2016-200**

9.2 Mandat de services d'ingénierie - Préparation des plans et devis de construction de la patinoire extérieure

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Groupe Conseil TDA dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Groupe Conseil TDA pour un budget total n'excédant pas 13797\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense à même le financement des projets en cours.

**Rés. no
2016-201**

9.3 Demande d'aide financière au Pacte rural - Projet d'acquisition de jeux gonflables

CONSIDÉRANT que les municipalités de Chute-aux-Outardes, Ragueneau, Pointe-aux-Outardes et Pointe-Lebel désirent acquérir des jeux gonflables pour desservir l'ensemble des familles de la Péninsule;

CONSIDÉRANT qu'une politique de soutien aux projets structurants – volet rural est disponible pour le développement de la MRC Manicouagan;

CONSIDÉRANT que la directrice des loisirs de la municipalité de Chute-aux-Outardes a été mandatée pour déposer la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture pour la municipalité de Chute-aux-Outardes soit mandatée pour représenter la Municipalité de Chute-aux-Outardes qui demande une aide financière de 31 914 \$ pour le projet d'acquisition de jeux gonflables, dans le cadre de la politique de soutien aux projets

structurants – volet rural.

- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à verser la somme de 2000\$ en guise de mise de fonds au projet.

**Rés. no
2016-202**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2016-203**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h07.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.